



Ville de
Graveson
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20210225-2021-02-01-DE
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conseil Municipal du Jeudi 25 février 2021 à 20h30

*Pris en application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)
promulguée le 7 août 2015 et particulièrement en application de l'article 107 relatif
à la transparence et responsabilité financière des Collectivités Territoriales*



Hôtel de Ville - 8, Cours National - 13690 Graveson - France • Tél. : 04 90 95 89 10 - Email : dgs@ville-graveson.fr

www.graveson.fr

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20210225-2021-02-01-1111
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021

Le rapport d'orientations budgétaires 2021 intervient dans un contexte d'incertitude sur le plan économique et financier au niveau international qui influence directement sur l'économie nationale.

En outre, la situation actuelle, due à la crise du covid-19, nécessite une grande prudence sur les prévisions établies à ce jour au niveau de l'économie mondiale, et en particulier française. Nous ne pourrions en connaître les conséquences que dans les mois à venir au fil de l'évolution de l'épidémie.

Le projet de la Loi de Finances pour 2021 s'inscrit dans un plan de relance de l'économie afin d'atténuer les effets de la crise et favoriser la relance de l'économie.

L'objectif est de limiter les conséquences économiques et sociales de la crise en relançant la croissance économique.

1) LE CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

2)

L'économie mondiale face à la pandémie mondiale du COVID-19

- ▶ Suite à l'apparition fin 2019 du covid-19, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie début 2020. Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.
- ▶ Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2^{ème} trimestre en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.
- ▶ Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^{ème} trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.
- ▶ Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2^{ème} vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements qui devraient peser sur l'économie du 4^{ème} trimestre.

Zone Euro : crise sanitaire inédite et activité en dents de scie

- ▶ Le PIB de la zone Euro a rebondi au 3^{ème} trimestre de 12.6% après un printemps catastrophique. L'aggravation de la situation sanitaire et la multiplication des mesures de confinement dans la plupart des grandes économies de la zone Euro assombrissent les perspectives d'une reprise solide et durable. Il est à noter qu'au cours du second trimestre 2020 l'économie européenne avait plongé de 11.8% dans la zone Euro. Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone Euros devrait chuter à environ -8% en 2020.

↳ Zone Euro : soutien massif des institutions européennes

- ▶ Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone Euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.
- ▶ Au cours de l'été, les Etats membres de l'union européenne se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards d'€ en prêts et subventions, en plus du programme SURE (100Mds€) destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée.

↳ France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

- ▶ Résiliente en 2019 (1.5%), l'économie française a été durement touchée par la pandémie au premier semestre 2020. Reculant de 5.9% au 1^{er} trimestre, le PIB a chuté de 13.7% au 2^{ème} trimestre. Certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : hébergement, restauration, services de transport, etc.
- ▶ Toutefois compte tenu de la progressivité des mesures de restrictions imposées depuis fin septembre, l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2^{ème} trimestre : -8% étant attendu au 4^{ème} trimestre.
- ▶ Dans ce contexte, la croissance française devrait chuter de -10.3% en 2020

↳ France : de lourdes conséquences sur le marché du travail

- ▶ Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant : au 1^{er} semestre 2020, 715 000 personnes avaient perdu leur emploi, au 3^{ème} trimestre le nombre de chômeurs a atteint 2.7 millions et le taux de chômage s'élevait à 9%.
- ▶ Pour soutenir les entreprises, le gouvernement a adapté dès mars le dispositif d'activité partielle dont le coût est estimé à 31 milliards (1.3% du PIB)

↳ France : d'importants soutiens économiques financés par emprunt

- ▶ Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1^{er} confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence : chômage partiel pour soutenir les ménages, facilités de crédits de trésorerie pour les entreprises etc. Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards €
- ▶ Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement a lancé en septembre un plan de relance de 100 milliards €, financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Il comprend 3 axes : écologie, compétitivité et cohésion et vise à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.
- ▶ Enfin, l'annonce du 2^{ème} confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire de soutien financier, largement répartie sur les programmes mis en place précédemment.

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20210225-2021-001-DE
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021

France : une inflation durablement faible

- ▶ Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation française a fortement baissé, passant de 1.5% en glissement annuel en janvier 2020 à 0% en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016. Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services induit par une forte baisse de la demande mondiale due aux confinements dans de nombreux pays.
- ▶ Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1.1% en 2019, l'inflation française devrait à peine atteindre 0.5% en moyenne en 2020 et demeurer à 0.6% en 2021.

France : niveau record des demandes de crédits des entreprises

- ▶ Depuis mars, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse des demandes des crédits de trésorerie des entreprises. La proportion des crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés est ainsi passée de 35% au 1^{er} trimestre 2020 à 72% au 2^{ème} trimestre, ces hausses reflétant le développement des Prêts Garantis par l'Etat accordés aux entreprises à des taux très bas (0.67% en moyenne). Fin septembre, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1170 milliards € soit une hausse de 12.4% en glissement annuel.

France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

- ▶ Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11.3% du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119.8% du PIB selon le 4^{ème} projet de la loi de finances rectificative pour 2020.
- ▶ Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le Projet de Loi de Finances avant le nouveau confinement, une baisse du déficit public à 6.7% du PIB et une dette publique de 116.2% du PIB.
- ▶ Pour autant, la forte augmentation de la dette publique française ne devrait pas affecter sa viabilité en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la Banque Centrale Européenne. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

Principales mesures du Projet de Loi de Finances 2021 relatives aux collectivités locales

▶ Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales en baisse dans le Projet de Loi de Finances 2021 : 104.4 milliards € en baisse de 10% : cette diminution est directement liée à la suppression des dégrèvements de Taxe d'Habitation : le produit de cette taxe est affecté au budget de l'Etat et le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

▶ La Dotation Globale de Fonctionnement reste stable pour 2021 avec un montant de 26756 milliards €, le FCTVA poursuit sa croissance.

Réforme de la taxe d'habitation : le Projet de Loi de Finances marque également l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages. Pour rappel, 80% des foyers ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale tandis que pour les 20% restant, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

▶ Dès l'année prochaine, les communes se verront transférées la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur et sous compensations. Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de TVA. Pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation, les régions toucheront une dotation de 293 millions €.

▶ Concernant les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation, et pour éviter le « tsunami » en 2022 sur les potentiels fiscaux et autre indicateurs financiers, le Projet de Loi de Finances 2021 introduit un dispositif de « neutralisation » des effets de la réforme sur les indicateurs financiers servant à la répartition des dotations et fonds de péréquation.

▶ Baisse de la fiscalité économique locale : malgré la mise en garde du gouvernement faite par l'ensemble des élus, le Projet de Loi de Finances acte une baisse de la fiscalité économique locale à hauteur de 10 milliards € en 2021, dont 3.29 milliards pèseront sur le bloc local au titre de la CFE et de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties des établissements industriels.

▶ Pour se conformer aux règles européennes relatives à la taxation des produits énergétiques et de l'électricité, le Projet de Loi de finances prévoit la nationalisation de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité. A l'impôt local devrait se substituer une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité, sans pouvoir de taux : on ne peut que déplorer l'autonomie fiscale des collectivités sur ce point.

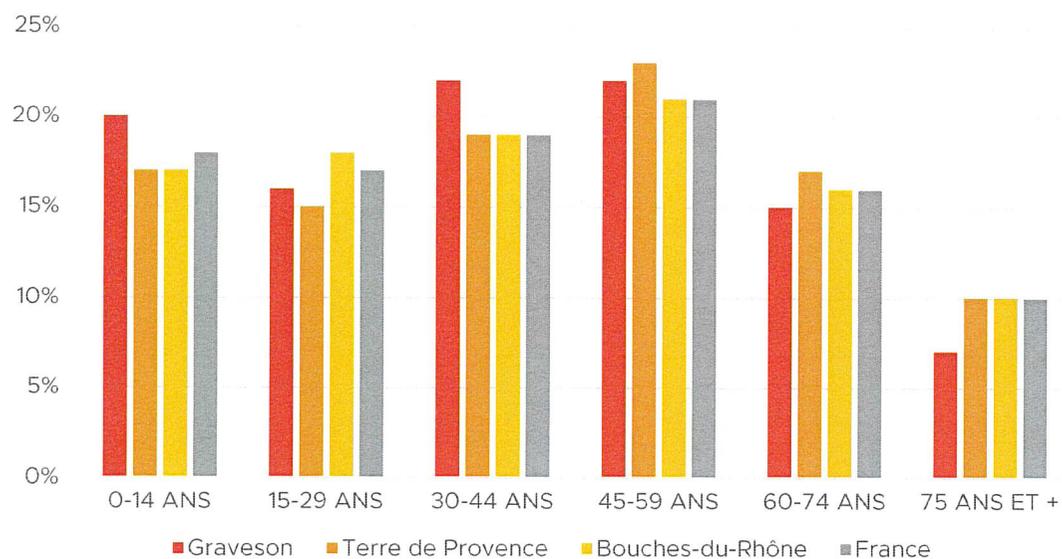
Accusé de réception en préfecture
013-211300454-2021-025-2021-001-01
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021

3) ZOOM SUR GRAVESON

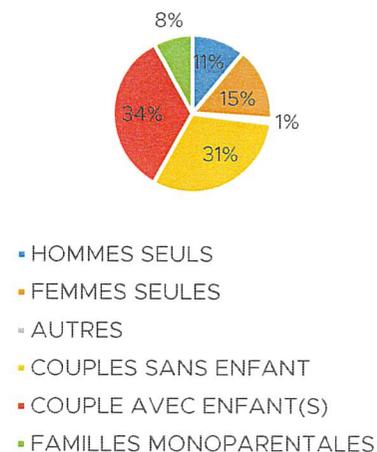
CHIFFRE INSEE : POPULATION LEGALE AU 1^{er} JANVIER 2018 : **4930**

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20210225-2021-02-01-DE
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021

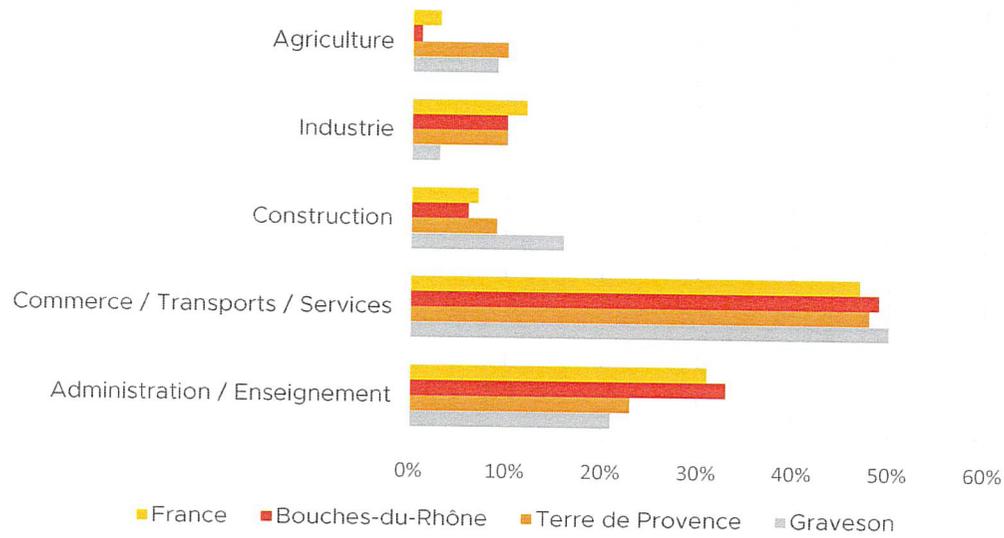
POPULATION PAR TRANCHE D'AGE



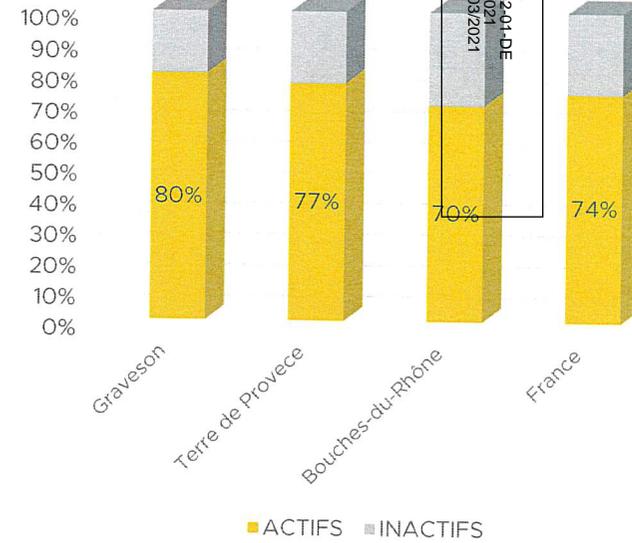
FOYERS PAR TYPE



EMPLOIS PAR TYPE

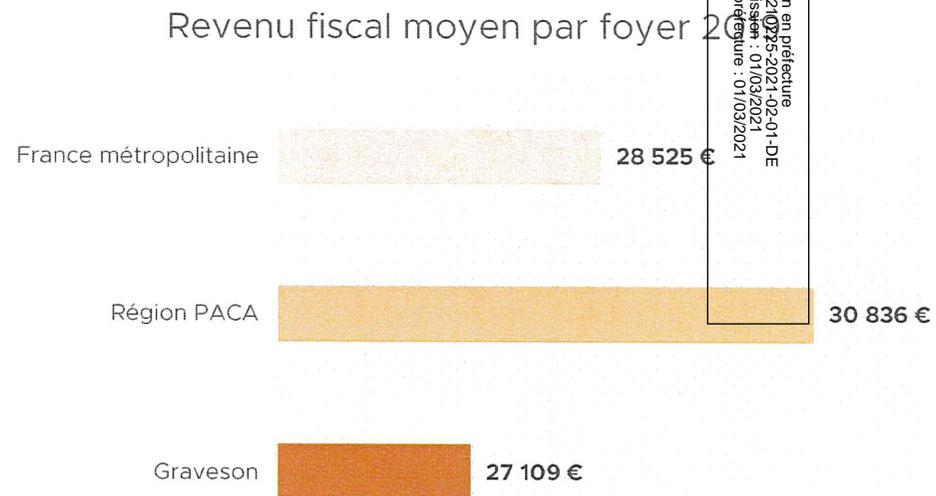


TAUX D'ACTIVITE



Accusé de réception en préfecture
 013-211300454-20210225-2021-02-01-DE
 Date de télétransmission : 01/03/2021
 Date de réception préfecture : 01/03/2021

Revenu fiscal moyen par foyer : année 2019	
Graveson	27 109 €
Région PACA	30 836 €
France métropolitaine	28 525 €



Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20210325-2021-02-01-DE
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021

En France, il y a 38 millions de foyers fiscaux, 43% paient l'impôt sur le revenu

4) LA DETTE DE LA COMMUNE AU 1^{ER} JANVIER 2021

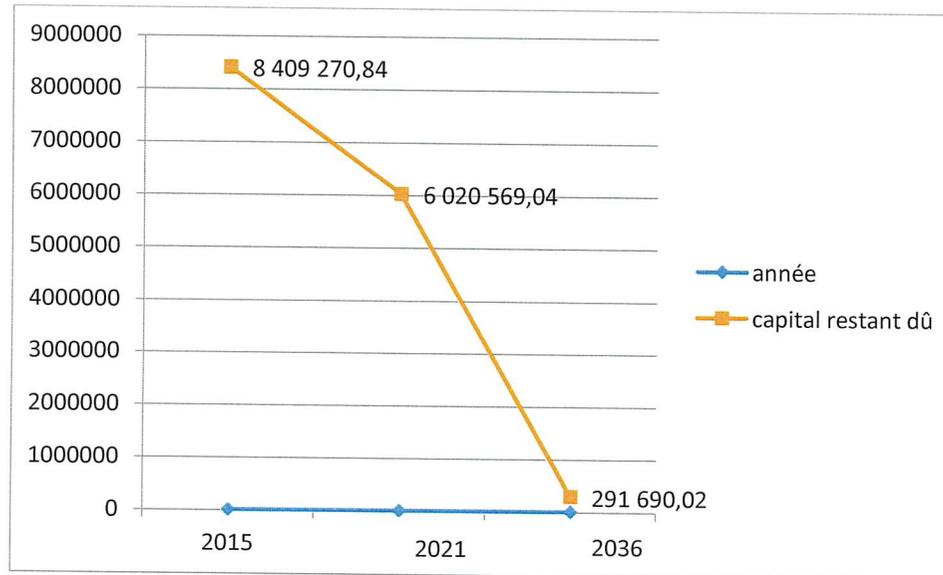
En 2021, la dette par habitant représente 1221 €

ETAT DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2021

Prêteur	Année	Date de fin	Capital initial	Capital restant dû au 01/01/2021
Dexia	2007	2021	416 011,64	38 170,95
BFT	2005	2024	400 000,00	80 000,00
Dexia	2009	2024	650 000,00	218 116,02
Crédit agricole	2008	2027	700 000,00	317 002,72
Dexia	2008	2027	350 000,00	158 341,89
Crédit Foncier	2008	2032	500 000,00	310 275,02
Dexia	2007	2033	1 669 426,79	979 426,79
Caisse Epargne	2014	2034	350 000,00	266 336,68
Caisse des dépôts	2015	2034	350 000,00	245 000,00
Caisse Epargne	2011	2036	4 487 781,88	3 407 898,97
Total capital emprunté			9 873 220,31	
Total capital restant dû au 01/01/2021				6 020 569,04

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20210225-2021-02-01-DE
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021

COURBE DE LA DETTE DE 2015 A 2036



Il est précisé qu'en 2020, la commune a eu recours à 3 prêts relais : ces financements apportent la solution pour honorer les factures des investissements dans l'attente du versement des subventions, à tous moments la commune peut procéder au remboursement total ou partiel sans frais, assurent la protection contre la hausse des taux (0.80% le taux d'intérêt) Délais maximum de remboursement 3 ans

- Prêt relais de 600 000.00 € dans l'attente du versement des subventions (montant des subventions attendues en 2020 = 794 000.00 €)
- Prêt relais de 350 000.00 € pour l'acquisition foncière terrain (Rue du Calada) dans l'attente de l'opération immobilière
- Prêt relais de 143 000.00 € pour l'acquisition du fonds de commerce « le zinc du sud » dans l'attente de la cession

5) BILAN COMPTABLE 2020, PAR BUDGET

➤ Budget Principal

EXECUTION DU BUDGET 2020

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	5 379 621,84	5 828 674,36
Excédent 2019 : part assainissement		39 817,74
EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2020	488 870,26	

<i>Avant reprise des restes à réaliser</i>	DEPENSES	RECETTES
Investissement	2 363 420,33	3 023 291,12
Report exercice précédent	375 714,07	190 658,27
Résultat cumulé	2 739 134,40	3 213 949,39
EXCEDENT INVESTISSEMENTS 2020	474 814,99	

➤ Budget Jeunesse et Sports

EXECUTION DU BUDGET 2020

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	231 257,77	231 830,95
Report exercice précédent		3 023,56
Résultat cumulé	231 257,77	234 854,51
EXCEDENT 2020, à reporter	3 596,74	

➤ Budget Crèche « les Lutins »

EXECUTION DU BUDGET 2020

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	575 320,71	624 210,92
Report exercice précédent		13 555,88
Résultat cumulé	575 320,71	637 766,80
EXCEDENT 2020 , à reporter	62 446,09	

➤ Budget Culture et vie communale

EXECUTION DU BUDGET 2020

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	185 873,68	182 994,64
Report exercice précédent		1 449,72
Résultat cumulé	185 873,68	184 444,36
DEFICIT 2020 , à reporter	-1 429,32	

➤ Budget Jumelage

EXECUTION DU BUDGET 2020

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 557,00	0,00
Report exercice précédent		2 143,99
Résultat cumulé	1 557,00	2 143,99
EXCEDENT 2020, à reporter	586,99	

6) LA FISCALITE A GRAVESON

Les taux, inchangés depuis 2013, seront donc appliqués pour 2021 avec la répartition suivante:

- **Taux taxe habitation = 21.80**
- **Taux taxe foncière sur le bâti = 22.10**
- **Taux taxe foncière sur le non bâti = 47.98**

Les bases prévisionnelles	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021
Taxe d'habitation	6 855 584	6 818 068	6 980 674	7 239 423	7 462 942	7 686 830,26
Taxe foncière sur le bâti	4 765 827	4 971 637	5 178 791	5 335 136	5 378 598	5 410 869,59
Taxe foncière sur le non bâti	353 813	356 268	360 589	366 448	369 242	384 011,68

Les produits prévisionnels	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021
Taxe d'habitation	1 522 294	1 497 660	1 533 716	1 583 999	1 626 921	1 675 729
Taxe foncière sur le bâti	1 068 093	1 092 624	1 144 089	1 178 491	1 188 670	1 195 802
Taxe foncière sur le non bâti	170 857	171 481	173 011	175 822	177 162	184 248
Rôle complémentaire			24 642	4405	10 671	
Total	2 761 244	2 761 765	2 875 458	2 942 717	3 003 424	3 055 779

Recettes prévisionnelles 2021 : 3 055 779

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20210225-2021-02-01-DE
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021

RAPPEL SUR LA REFORME DE LA FISCALITE :

La suppression de la taxe d'habitation : Un gain supplémentaire de pouvoir d'achat de 18Md€ pour les contribuables

En 2022, les contribuables paieront, pour la dernière fois, la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale. Dès 2020, les 80% de contribuables les moins aisés ne paieront plus cette taxe. Les autres contribuables ne paieront que **70% de leur TH en 2021 puis 35% en 2022 et 0% en 2023**. Il s'agit d'un allègement massif de la pression fiscale, de l'ordre de 18Md€, qui permettra à l'ensemble des foyers d'être dispensés du paiement de la TH afférente à leur habitation principale, soit en moyenne 723 € par foyer, en 2023.

Les contribuables continueront, par ailleurs, à payer les autres impôts nationaux (TVA...), locaux (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ainsi que la redevance télé.

Une compensation à l'euro près pour les collectivités

Les collectivités continueront de bénéficier de leurs dotations et de leur fiscalité, dont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à leur habitation principale.

Les communes et les intercommunalités, qui perçoivent la taxe d'habitation afférente à l'habitation principale, seront compensées à l'euro près. **La part de la taxe foncière sur les propriétés bâties** perçues par les départements va ainsi être attribuée aux communes. Le bloc communal, assurant des services publics de proximité, bénéficiera donc de la totalité de la taxe foncière.

En contrepartie, une fraction d'impôt national dynamique, la **TVA**, sera versée aux intercommunalités, à la ville de Paris et aux départements.

Conformément à l'engagement du Président de la République, la **réforme de la fiscalité locale sera donc neutre pour les collectivités, tout en améliorant le pouvoir d'achat** des français.

7) SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Associations :	Attributions subventions 2020	Propositions Commission Associations	Commission finances
ADMR	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Entente Jeunesse Gallia Club Graveson	6 600,00	6 700,00	6 700,00
Tennis Club	2 700,00	2 700,00	7 200,00
Tarnagas :Vétérans La soule gravesonnaise	300,00	300,00	300,00
La soule gravesonnaise	3 000,00	2 000,00	2 000,00
Les Nigots	1 300,00	1 300,00	1 300,00
Club Taurin	1 700,00	1 700,00	1 700,00
Bibliothèque	2 700,00	2 700,00	2 700,00
La ribambello	1 700,00	1 700,00	1 700,00
Saint Eloi : 253 repas à 14€ = 3542€	0,00	4 000,00	0,00
Boules : Lis Embourigo de Bos	400,00	200,00	200,00
Credd'o	1 100,00	1 100,00	1 100,00
Troupe nouvelle énergie	800,00	800,00	800,00
Amicale Sapeurs Pompiers	950,00	950,00	950,00
Artistes de graveson	700,00	700,00	700,00
Club St Hubert Sté de chasse	600,00	600,00	600,00
Club des anciens	700,00	700,00	700,00
Don du sang	400,00	400,00	400,00
Club des Vétérans Foot	300,00	400,00	400,00
APEL (ogec)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
AGEP	3 500,00	3 500,00	3 500,00
Judo club	900,00	900,00	900,00
Bulle de cirque	600,00	600,00	600,00
Marché Paysan	800,00	800,00	800,00
Chorale Pont de l'Arche	500,00	500,00	500,00
Regard et main croisés"Danse africaine"	200,00	200,00	200,00
Quick dance	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Atelier créatif	200,00	200,00	200,00
Vélo club gravesonnais	400,00	400,00	400,00
L'Arlésienne	100,00	100,00	100,00

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20210225-2021-02-01-DE
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021

Danza family	400,00	400,00	400,00
Les amis de Natitingou	600,00	600,00	600,00
Artisans/commerçants	500,00	250,00	250,00
AAMT	200,00	500,00	500,00
Association "Petits ânes"	200,00	300,00	300,00
La bicyclette de Florian	1 000,00		1 000,00
Akasha Yoga	0,00	100,00	100,00
A3 Arles	500,00	500,00	500,00
FNACA Barbentane/Graveson	200,00	200,00	200,00
Sté de pêche	80,00	80,00	80,00
La Chrysalides	80,00	80,00	80,00
Croix rouge	100,00	100,00	100,00
Bleuets de France	80,00	80,00	80,00
Paralysés de France	80,00	80,00	80,00
Juges consulaires	100,00	100,00	100,00
Médailleurs militaires	80,00	80,00	80,00
UD sapeurs-pompiers	80,00	80,00	80,00
SOS paysans	381,50	381,50	381,50
TOTAL	43 311,50	45 561,50	47 061,50

RAPPEL : Subventions exceptionnelles 2020

Médiathèque	2 400,00
Tempête alpes maritimes	5 000,00
Amis Natitingou (tracteur)	1 000,00
Téléthon	1 000,00
Chrysalide « brioches »	500,00

8) ZOOM SUR LE PERSONNEL

Photographie des effectifs par service année 2021								
	Nombre d'agent	Homme	Femme	Catégorie	Titulaire	Non Titulaire	Fonction	
Commune								
Ecole	10	1	9	B C ou CDD C ou CDD	1 5 2	1 1 1	Educateur sportif ATSEM école publique ATSEM école privée	1 homme 6 femmes dont 1 en longue maladie RESTE 5 : 1 ATSEM par classe 3 femmes dont 1 en longue maladie : RESTE 2 à disposition OGEC
Cantine	5	1	4	CDD C CDD	2	1 2	Responsable du site Aide cantine à la journée Aide cantine : renfort	1 homme, en attente titularisation en août 2 Femmes titulaires (dont une en longue maladie) 2 femmes en remplacement et en renfort (+ménage école primaire) Renfort service : toutes les ATSEM + 1 Services techniques
Services techniques	19	13	6	C CDD C C CDD	10 1 4	2 2	Espaces verts/Voirie/Bâtiments Espace culturel Entretien bâtiments communaux Entretien écoles	10 hommes dont 1 en dispo santé 2 hommes "contractuel" dont 1 en longue maladie 1 homme 4 femmes entretien bâtiments (dont 1 en maladie) 2 femmes ménage école
Service Administratif	10	3	7	A B C C C C C	10	0	DGS Ressources Humaines Secrétariat Mr le Maire Communication Urbanisme CCAS Accueil	1 femme , et 1 homme en disponibilité santé jusqu'à la retraite 1 femme 1 femme 1 femme et 1 homme qui est aussi le référent tourisme 1 homme 1 femme 2 femmes (dont 1 à 20% sur le secrétariat STK)
Police Municipale	5	4	1	B C C	5	0	Chef de service Brigadier, brigadier chef ASP	1 Homme à compter du 1er mai 3 hommes à compter du 1er mai, mais 1 en longue maladie + 1 à compter de septembre -1 en attente position : mutation/reclassement 1 femme ASVP
TOTAL	49	22	27					

Accusé de réception en préfecture
 013-211300454-20210224-2021-02-01-DE
 Date de télétransmission : 01/03/2021
 Date de réception préfecture : 01/03/2021

Jeunesse	3	1	2	C C CDD	2 1		Coordonnatrice enfance jeunesse Centre aéré, renfort surveillance espace jeunes	1 femme titulaire 1 femme titulaire à 80% avec annualisation du temps de travail 1 homme pour les adolescents, à temps non complet Saisonniers : animation pour le centre aéré des vacances scolaires (12 par session de vacances)
TOTAL	3	1	2					
Crèche	17	1	16	CDI CDI C C C C ou CDI A+	1 1 1 3 5 2 1	1 1 1	Directrice Educatrice, adjointe directrice Cuisinier Auxiliaire de puériculture Aide auxiliaire Apprentie éducatrice Entretien des locaux Médecin de la PMI	1 femme 1 femme 1 homme 4 femmes, dont 1 diplômée de l'Etat mais pas concours FPT 6 femmes (5 titulaires, 1 CDD) 1 femme 2 femmes (dont 1 à 80% en CDI et 1 titulaire) 1 femme : 2 vacations par mois
TOTAL	17	1	16					
Culture et vie communale	3	0	3	C C CDI	1 1 1		Responsable Direction artistique Accueil Musée et OT	1 femme responsable du Musée et de l'OT 1 femme à 80% 1 femme à 80%
TOTAL	3	0	3					
TOTAL GENERAL	72	24	48		58	14		

A RETENIR sur 72 emplois permanents : 48 femmes et 24 hommes, 58 titulaires et 14 non titulaires

Cette photographie ne tient pas compte du personnel saisonnier et du personnel pris ponctuellement sur des remplacements
Le service cantine, le plus impacté par les mesures sanitaires du COVID-19, est renforcé par du personnel qui ont des charges moins lourdes en cette période : agents affectés au Musée, au ménage des bâtiments communaux

9) PROJET BUDGET PRIMITIF 2021

A. BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Par chapitre	2020	2021
011 : Charges à caractères générales	1 904 982,26	1 967 293,00
012- Charges de personnel	1 911 243,04	2 100 200,00
Chapitre 65 autres charges gestion courante	960 247,05	1 114 935,50
Chapitre 66 charges financières	372 358,47	365 227,00
Chapitre 042 Opérations d'ordre	207 317,02	239 527,00
Charges exceptionnelles ou opérations d'ordre	0,00	0,00
Chapitre 67 : autres charges exceptionnelles	1 080,00	0,00
Chapitre 73 (FPIC)	22 394,00	26 000,00
TOTAL DEPENSES	5 379 621,84	5 813 182,50

RECETTES

Par chapitre	2020	2021
*002 : Excédent assainissement 2019	39 817,74	0,00
Chapitre 013 : Atténuation de charges	137 376,00	93 039,50
Chapitre 70 : Produits des services	164 733,60	152 150,00
Chapitre 73 : Impôts et taxes	4 364 019,73	4 440 711,51
Chapitre 74 : Dotations, participations	785 214,51	789 081,49
Chapitre 75 : Autres produits gestion	338 095,77	338 000,00
Chapitre 76 : Produits financiers	184,32	200,00
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	39 050,43	0,00
TOTAL RECETTES	5 868 492,10	5 813 182,50

INVESTISSEMENTS

DEPENSES		
Par chapitre	2020	2021
Chapitre 001	375 714,07	0,00
Chapitre 16	429 545,40	844 290,00
Chapitre 20	170 477,53	330 066,00
Chapitre 21	787 719,71	1 454 839,00
Chapitre 23	965 677,69	6 238 643,33
Chapitre 040	10 000,00	0,00
Chapitre 27		8 400,00
TOTAL DEPENSES	2 739 134,40	8 876 238,33

RECETTES		
	2020	2021
Chapitre 001 Solde exécution N-1	190 658,27	488 870,26
Cessions		562 385,34
Chapitre 10	993 057,20	804 097,99
Chapitre 040 : Opérations d'ordre	207 317,02	239 526,84
Chapitre 16 : Prêt relais/Prêt	1 093 000,00	2 900 000,00
Chapitre 13	729 916,90	3 878 557,90
Chapitre 27		2 800,00
TOTAL RECETTES	3 213 949,39	8 876 238,33

Le plus gros projet de l'année 2021 est la construction du complexe sportif

Autres projets : Eclairage LED : du stade, de la totalité de l'éclairage public

Toiture du presbytère, acquisition foncière : pour le centre de culture provençale et méridionale

Plantation de 50 arbres, installation de l'arrosage automatique au stade, dans les espaces verts du village

B. BUDGET JEUNESSE ET SPORTS

DEPENSES	Réalisé 2020	PREVISIONNEL 2021
60- ACHATS	44 532,35	79 090,00
Carburant	561,03	1 040,00
Alimentation (provence plats)	16 385,91	22 000,00
Produits pharmaceutiques	71,35	200,00
Fournitures de petit équipement	1 108,92	2 000,00
Fournitures administratives	1 522,90	2 000,00
Livres, disques, cassettes	0,00	500,00
Total chapitre 60	19 650,11	27 740,00
Contrats de prestations de services :		
Sorties	14 383,79	24 000,00
Locations mobilières	5 986,28	9 000,00
Entretien du bâtiment	240,00	200,00
Total chapitre 61	20 610,07	33 200,00
Indemnités au comptable et régisseur	0,00	500,00
Fêtes et cérémonies	2 896,17	5 000,00
Transports collectifs	1 355,00	7 000,00
Missions	21,00	150,00
Cotisations Maison de l'emploi	0,00	5 500,00
Total chapitre 62	4 272,17	18 150,00
64- CHARGES DU PERSONNEL	186 724,03	202 000,00
Salaires Personnel	68 545,90	78 000,00
Salaires saisonniers	62 000,00	62 000,00
Charges sociales personnel	56 178,13	62 000,00
Autres (impôts)	1,39	10,00
TOTAL DEPENSES	231 257,77	281 100,00
RECETTES	Réalisé 2020	Prévisions 2021
Excédent reporté	4 110,08	3 596,74
Excédent reporté	3 023,56	3 596,74
Remboursement sur rémunération	1 086,52	0,00
70-PRODUITS DES SERVICES	56 734,00	70 463,26
Produits des familles (inscriptions)	56 734,00	70 463,26
74- SUBVENTIONS	174 010,43	207 040,00
Subvention Commune	150 000,00	184 000,00
CAF PSU	23 877,69	23 000,00
Autres produits gestion courante	132,74	40,00
TOTAL	234 854,51	281 100,00

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20210225-2021-02-01-DE
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021

C. BUDGET CRECHE « LES LUTINS »

DEPENSES	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
CHAPITRE 11 - CHARGES GENERALES	46 444,51	62 300,00
Achat prestations de service	0,00	500,00
Eau	955,69	1 200,00
Energie	14 919,73	18 000,00
Alimentation	18 629,59	28 000,00
Produits pharmaceutiques	469,43	600,00
Autres fournitures (couches)	1 899,59	2 600,00
Fournitures de petit équipement	2 080,59	2 200,00
Vêtements de travail	1 580,17	1 600,00
Fournitures administratives	1 288,11	1 500,00
Contrats de prestations de services	556,97	600,00
Entretien biens mobiliers	635,86	1 000,00
Maintenance	432,00	700,00
Documentation générale	166,00	200,00
Versements organismes formation	1 785,00	500,00
Indemnités au comptable et régisseur	320,00	400,00
Honoraires	625,60	800,00
Fêtes et cérémonies	69,15	1 000,00
Catalogues et imprimés	0,00	200,00
Transports collectifs	0,00	500,00
Missions	31,03	200,00
CHAPITRE 12 - CHARGES DU PERSONNEL	528 287,81	540 550,00
Salaires Personnel titulaire	182 263,55	184 000,00
Autres Indemnités	28 862,82	30 000,00
Salaires Personnel permanent CDI +CDD	158 250,38	160 000,00
Salaires Apprentis	2 133,84	8 500,00
Charges sociales	156 027,15	157 050,00
Charges apprentis	31,87	200,00
Médecine du travail	718,20	800,00
Régularisation Prélèvement à la source	0,84	10,00
Intérêts moratoires	327,86	
Autres charges exceptionnelles		500,00
TOTAL	575 061,02	603 360,00

RECETTES	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
Remboursement sur rémunération	4 177,69	
70 - PRODUITS DES SERVICES	107 552,61	136 259,50
Produits des familles (inscriptions)	107 552,61	136 259,50
74 - SUBVENTIONS	505 428,19	410 600,00
Subvention département	8 800,00	8 800,00
Subvention Commune	202 000,00	150 000,00
CAF PSU	200 240,44	229 800,00
MSA PSU	16 761,75	22 000,00
CNAF Subvention Covid-19	77 626,00	0,00
Régularisation prélèvement source	347,15	500,00
Excédent fonctionnement N-1	13 555,88	56 000,50
TOTAL	631 061,52	603 360,00

Accusé de réception en préfecture
 013-211300454-20210225-2021-02-01-DE
 Date de télétransmission : 01/03/2021
 Date de réception préfecture : 01/03/2021

D. BUDGET CULTURE ET VIE COMMUNALE

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20210225-2021-02-01-DE
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021

Budget Musée					
DEPENSES	Réalisé 2020	Propositions 2021	RECETTES	Réalisé 2020	Propositions 2021
Prestation service	582,00	4 000,00	Entrées Musée et boutique	12 644,50	13 655,00
Total Eau	239,13	500,00	Solde sub Région expo N-1	10 800,00	6 480,00
Total EDF	5 059,77	6 000,00	Sub Région acompte expo N	15 120,00	15 120,00
Total Petits fournitures	2 285,95	3 000,00	Subvention Département	8 000,00	8 000,00
Panneaux expo	264,00	0,00	Total des recettes musée	46 564,50	43 255,00
Fournitures administratives	659,31	2 300,00			
Livres pour revente boutique	750,06	1 000,00			
Location, réparations, maintenance	473,04	3 954,00			
Total assurances	3 066,42	3 500,00			
Total exposition	8 308,78	14 846,68			
Vernissage	2 583,32	4 014,00			
Affranchissement	120,00	1 000,00			
Frais déplacement	0,00	200,00			
Total salaires et charges	115 901,24	92 000,00			
<i>Total salaires</i>	<i>82 409,83</i>	<i>64 000,00</i>			
<i>Total charges</i>	<i>33 491,41</i>	<i>28 000,00</i>			
Total dépenses Musée	140 293,02	136 314,68			

Accusé de réception en préfecture
 013-211300454-20210225-2021-02-01-DE
 Date de télétransmission : 01/03/2021
 Date de réception préfecture : 01/03/2021

Budget Fêtes et Culture					
DEPENSES	Réalisé 2020	Propositions 2021	RECETTES	Réalisé 2020	Propositions 2021
Corso: Repas fayots	0,00	600,00	Commission festival de l'humour 2018/2019	1 927,15	2 000,00
13-14 juillet		16 250,00			
Saint Eloi	100,00	49 880,00			
Votives	10 443,60	57 050,00			
Festival humour	12 960,00	17 900,00			
Repas orchestres-Concours de chants-Cinéma -Ronde des mois-Fayots	2 102,02	200,00			
Abrivade longue/Manifestations taureaux		4 200,00			
Avance Comtat Votives 2021	3 000,00	-3 000,00			
Charges sociales-Sacem	1 273,01				
Espace culturel : Opérette automne	8 655,56	9 700,00			
Cinéma de Noël		1 650,00			
Assistance technique TLS		8 250,00			
Total dépenses Fêtes et Culture	38 534,19	162 680,00			

Budget Vie Communale					
DEPENSES	Réalisé 2020	Propositions 2021	RECETTES	Réalisé 2020	Propositions 2021
Concours graine de photographes, Maisons fleuries, crèches, illuminations, fêtes des voisins, commémorations, noces d'or, chasse aux œufs, défilés voitures	3 841,71	5 000,00	Participations Marché de Noël		1 500,00
Pictural et mural		5 600,00			
Cinémas		1 500,00			
Marché de Noël avec patinoire	1 800,00	20 000,00			
Total dépenses Vie Communale	5 641,71	32 100,00			

Jeux animations Votives, Insertion Graveson soutien ses commerces	1 404,76	3 236,00
DEFICIT A REPORTER		1 429,32
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	185 873,68	335 760,00

Total des recettes propres toutes compétences confondues	48 491,65	46 755,00
Excédent reporté	1 449,72	
75888 : produits exceptionnels	2,99	5,00
Total subvention communale	134 500,00	289 000,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	184 444,36	335 760,00

E. BUDGET JUMELAGE GRAVESON & THONEX

DEPENSES	Réalisé 2020	Prévisions 2021
60- ACHATS	1 557,00	14 000,00
Prestations de services (visites)		2 400,00
Alimentation		1 500,00
Fêtes et cérémonies	1 557,00	4 100,00
Transports collectifs		6 000,00
TOTAL	1 557,00	14 000,00
RECETTES	Réalisé 2020	Prévisions 2021
Excédent de fonctionnement reporté	2 143,99	586,99
70-PRODUITS DES SERVICES	0,00	1 413,01
Produits à caractères de loisirs		1 413,01
74- SUBVENTIONS	0,00	12 000,00
Subvention Commune		12 000,00
TOTAL	2 143,99	14 000,00

CONCLUSION

L'année 2021 tend à être une année encore particulièrement difficile tant sur le plan humain, qu'économique et sanitaire. Graveson tient à apporter son soutien au maintien de l'activité économique et la réalisation des projets d'investissement 2021 œuvre pour le développement économique de notre village. Les grands objectifs définis par la municipalité sont respectés, et les orientations budgétaires 2021 serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif, budget qui bien évidemment pourra être amendé au cours de l'année par des décisions modificatives.

Accusé de réception en préfecture
013-211300454-20210225-2021-02-01-01-01
Date de télétransmission : 01/03/2021
Date de réception préfecture : 01/03/2021